



Administration communale - décembre 2021

Agenda

Tournoi de Jass Centre Communal et Scolaire, Arzier Org. : Société de Développement d'Arzier-Le Muids	Samedi 5 mars
Élection au Grand Conseil et 1^{er} tour de l'élection au Conseil d'État 10h00 à 11h00, bureau de vote, salle du Conseil communal, Arzier	Dimanche 20 mars
Repas de soutien Dès 19h00, Centre Communal et Scolaire, Arzier Sur inscription Org.: Jeunesse d'Arzier-Le Muids	Samedi 26 mars
Conseil communal 20h15, Salle du Conseil communal, Arzier	Lundi 28 mars
2^e tour de l'élection au Conseil d'État 10h00 à 11h00, bureau de vote, salle du Conseil communal, Arzier	Dimanche 10 avril
Balade contée 14h00, Bibliothèque communale Inscription obligatoire	Mercredi 13 avril
Balade sauvage Sur inscription Org. : Société de Développement	Dimanche 1er mai
Votations fédérales 10h00 à 11h00, bureau de vote, salle du Conseil communal, Arzier	Dimanche 15 mai
Conseil communal 20 h 15, Salle du Conseil communal, Arzier	Lundi 30 mai

Les manifestations restent sous réserve de la situation sanitaire.

Carte journalière CFF à CHF 45.-



Disponibilité: www.arzier.ch

Réservation: 022 / 366 87 87

Retrait: Administration communale



Ces cartes sont impersonnelles et valables sur tout le réseau couvert par l'abonnement général CFF le jour de la date pré-imprimée. Vous pouvez ainsi voyager dans toute la Suisse pendant 24 heures en 2^{ème} classe (seules quelques compagnies privées font exception). Il n'est pas nécessaire de posséder un abonnement demi-tarif pour bénéficier de cette offre.

Les cartes ne sont ni reprises ni échangées.

EDITORIAL

Aurons-nous toujours assez d'eau en 2050 ?

C'était le thème proposé lors d'une conférence publique proposée par le Parc Jura Vaudois à Arzier le 22 septembre 2021. Une étude réalisée par quelques étudiants de l'UNIL, nous démontrait la nécessité de prendre maintenant les mesures suite aux récents épisodes de sécheresse qui posent beaucoup de questions concernant nos ressources en eau, sa gestion et sa distribution.

Ce sujet concerne essentiellement la distribution d'eau dans nos alpages, mais parallèlement les ressources en eau dans la zone urbaine est également à prendre en compte pour une appréciation globale.

Cette mission, notre service des eaux la prend à bras le corps, tous les jours, avec le souci de vous fournir une eau de qualité sans que nous nous rendions bien compte des quantités produites par nos sources. Quelques chiffres qui pourraient nous convaincre de l'importance de nos besoins de ce précieux liquide. (Je m'abstiendrai de tout commentaire moralisateur...)

Pour la source la plus septentrionale, la Raisse, celle-ci a produit **95'101 m3** d'eau brute en 2021 (30% de plus qu'en 2020 avec **63'955 m3**).

Le réservoir des Sendys, a lui distribué 185'553 m3, dont 17'436 m3 en apport au réservoir des Coteaux qui, de son côté a fourni 100'503 m3 au réseau.

Le réseau communal d'eau sous pression ne mesure pas moins de 27'846 mètres alors que le réseau privé affiche 23'542 mètres.

Ces installations, contrôlées, analysées, entretenues quotidiennement, ont malgré tout demandé sept interventions sur des fuites. Relativement peu par rapport à l'étendue des réseaux.

N'oublions pas la source et la station de traitement d'eau du Montant, gérées par un groupement des 3 communes, Arzier-Le Muids, Genolier et Gland, le SIDEMO, (service intercommunal de distribution d'eau du Montant). Installation qui nous a fourni 112'736 m3.

La source du Montant, située sur la commune de Genolier, exploitée depuis 1950, produit un débit important, mais de qualité variable nécessitant un traitement complet. Par ailleurs les communes recherchent depuis une trentaine d'années le moyen de garantir la sécurité d'exploitation par le captage d'une nouvelle ressource pour couvrir les besoins de pointe estivale comme en 1976 ou 2020.

Une information publique s'est déroulée à Genolier le 1^{er} décembre 2021 traitant du projet d'exploitation de la nappe de la Cézille.

Bien sûr, nous vous tiendrons informés sur la progression de ce projet commun piloté par le SIDEMO.

Christian Dugon, Municipal

Les fêtes de fin, et de début d'année nous occasionnent une surcharge de déchets, de poubelles et de matériaux que notre commune doit gérer selon les ordonnances régionales et cantonales. Nous remercions les efforts consentis à cette tâche pendant ces fêtes par notre personnel et les en remercions chaleureusement. Néanmoins les règles doivent toujours être respectées et ainsi de contribuer à promouvoir le plan énergie et climat PECC auquel notre Municipalité et notre Conseil communal veulent participer.

Nous avons toujours une solution à vos problèmes d'évacuation, il vous suffit de solliciter notre personnel sur place selon nos horaires inscrits sur notre macaron qui donne droit à l'accès sur notre site.

Un grand merci à chacun de nos habitants pour le respect, pour le bien de la gestion du ménage communal, le bien-être de l'avenir et pour notre jeunesse héritière du système.

Denis Berger, Municipal

Horaire déchetterie communale:

Hiver
du 1er novembre au 31 mars
Mercredi : 14 h 00 à 18 h 00
Vendredi : 14 h 00 à 18 h 00
Samedi : 13 h 00 à 17 h 00



Eté
du 1er avril au 31 octobre
Mercredi : 14 h 00 à 19 h 00
Vendredi : 14 h 00 à 19 h 00
Samedi : 9 h 00 à 12 h 00
13 h 00 à 17 h 00

A la station d'épuration, nous constatons quotidiennement l'arrivée d'une quantité importante de déchets en tout genre lesquels sont jetés dans les toilettes !

Jeter des déchets aux toilettes peut paraître un geste anodin et pourtant, **les toilettes ne sont pas des poubelles !** Les conséquences de tels gestes peuvent être lourdes pour la station d'épuration.

Merci pour votre diligence !

Les toilettes ne sont pas une poubelle.
Evacuez vos articles hygiéniques correctement.

Les articles hygiéniques, les restes de nourriture, de médicaments ou de produits chimiques d'entretien ménager n'ont pas leur place dans vos toilettes. Votre commune met à disposition les informations et les points de récolte nécessaires pour une évacuation appropriée.



Ces articles doivent finir à la poubelle, car ils bouchent les canalisations d'eaux usées et les pompes



Couches-culottes



Fil dentaire, coton-tiges



Lingettes humides



Tampons et serviettes hygiéniques



Rondelles cosmétiques



Litière pour chat



Préservatifs et autres ...

Les déchets à ne jamais jeter dans les toilettes: les lingettes, les tampons et protections périodiques, les cotons-tiges, les cartons de rouleau de papier de toilette, les lames de rasoir, les médicaments, les préservatifs, les lentilles de contact, la peinture et les produits toxiques, les huiles et graisses alimentaires, la litière pour chat.

Conseil communal

Info Arzier-Le Muids

Séance du 6 décembre 2021

22/2021: Budget 2022.
- **Accepté tel qu'amendé**

23/2021: Compétence à accorder à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant la législature 2021-2026.
- **Accepté**

24/2021: Demande d'un contrat de Parc entre la Commune et l'Association Parc naturel régional Jura vaudois.
- **Accepté tel qu'amendé**

25/2021: Demande de crédit de CHF 20'000.-- pour le remplacement de l'infrastructure téléphonique.
- **Accepté**

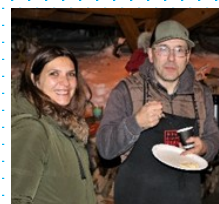
Séance du 28 mars 2022

01/2022: Demande de crédit d'investissement de CHF 70'000.- TTC pour le remplacement de stores des classes du CCS.

02/2022: Demande de crédit complémentaire de CHF 15'000.- TTC pour la réalisation d'un audit sur la sécurité informatique et la formation des usagers.

03/2022: Demande de crédit complémentaire de CHF 22'000.- TTC pour la mise en place d'un Plan Energie et Climat Communal (PECC).

Merci à tous pour votre participation aux fenêtres de l'Avent et vivement les prochaines !



Ramassage des déjections canines
N'oubliez pas que pour bien vivre ensemble, certaines règles doivent être respectées... et l'une d'elles, est de ramasser les crottes de son chien !



Route des Montagnes

Nous vous rappelons que la route des Montagnes est:

FERMÉE à la circulation du 1er janvier au 31 mars (sauf service forestier)

OUVERTE à la circulation jusqu'au parking des Orgères du 1er avril au 31 décembre.

OUVERTE à la circulation jusqu'au parking du Marais Rouge du 1er juin au 30 novembre.

En dehors de ces ouvertures temporaires, la Route des Montagnes est fermée à la circulation, y compris quand il y a de la neige (sauf autorisations spéciales délivrées par l'autorité compétente).



Les forêts d'Arzier-Le Muids

La première chose qui m'a frappée est sans aucun doute la beauté des paysages. Qu'il s'agisse des forêts elles-mêmes, de la grandiose vue sur les alpes ou encore des pâturages boisés typiques du Jura, ces paysages n'ont rien de monotone. Et ça quel que soit la saison ; les prairies fleuries des pâturages l'été, des couleurs sublimes en automne, le givre lorsque les températures basses arrivent, puis la neige. En plus de leur beauté, les forêts d'Arzier-Le Muids sont paisibles. On est bien dans ces forêts. Le peu de passage de véhicule motorisé et l'éloignement d'habitations leur donne un aspect sauvage.

Lors de mon stage dans le service forestier de la commune, j'ai découvert que cette nature qui me semblait si sauvage est en réalité très travaillée. Tout le monde est bien conscient qu'un arbre ne pousse pas aussi vite qu'une carotte, mais je pense que peu de gens se rendent compte de la patience nécessaire lorsqu'on travaille en forêt. Les travaux forestiers sur une même surface sont toujours effectués avec plusieurs années d'intervalle. Suivant le stade de développement et la croissance des arbres, le temps entre deux interventions peut varier entre cinq et vingt ans. Le temps de repos entre les interventions et le fait qu'en Suisse on utilise une sylviculture dite proche de la nature sont sûrement ce qui donne cet aspect sauvage à nos forêts. Bien que le but final de la majorité des travaux forestiers soit la récolte de bois, les forestiers ne travaillent pas seulement pour exploiter la forêt. D'autres aspects sont pris en compte tels que la biodiversité ou le paysage, notamment dans les pâturages boisés. Certes on exploite la forêt pour le bois, mais je trouve que « exploiter » n'est pas le terme qui me parle le plus pour décrire les travaux réalisés dans des forêts comme celles d'Arzier-Le Muids. Ici on n'exploite pas la forêt, on l'entretient. Et c'est cet entretien qui garanti un bon accueil dans de belles forêts, une production de bois local, tout en prenant en compte la biodiversité.

Un grand merci à toute l'équipe forestière qui m'a fait découvrir le milieu fascinant qu'est la forêt !

Helene Eichelhardt, Stagiaire HAFL



Surface : 1771 HA
Résineux : 88%
Feuillus : 12%

Produit:

4216 m3 bois de service et
1612 m3 bois énergie par an



Les découvertes du Druide !

C'est l'endroit rêvé pour prendre un immense bol d'oxygène lorsque le village est dans le brouillard le plus complet. D'ailleurs, le Druide l'a bien compris. Il s'en échappe souvent de cette grisaille pour profiter du soleil.

Ce paysage sublime n'est jamais identique, ce qui rend l'escapade encore plus savoureuse. On ne voit rien et d'un coup, par magie, cette carte postale s'offre au chanceux qui a trouvé son chemin.

Le jet d'eau de Genève fait le grand malin se baignant dans le lac cependant, on le laisse volontiers dans son coin pour admirer le découpage des alpes françaises avec le Mont-Blanc qui trône en patron.

Le coup d'œil se poursuit avec les Dents du Midi et surtout Notre alpe vaudoise qui nous rappelle que notre canton fait aussi partie de cette chaîne montagneuse. On peut même distinguer sa majesté le Cervin (enfin il reste bien caché). Ensuite toutes les Préalpes fribourgeoises entourent leur fameux Moléson et ces Vanils. Le voyage se termine avec le trio magique bernois. La Jungfrau accompagnée de son amant l'Eiger et son ami le Mönch complètent cette vue incroyable.

Le calme régnant sur le Mont permet au Druide de se ressourcer et d'imaginer ces prochaines balades.

Il est possible que cette tranquillité soit interrompue par le maître des lieux. Un bon vivant, le bougre, qui parfois s'emporte avec sa belle gueule, tantôt forte, tantôt poétique mais jamais méchante.

Et lors de ton périple, si la vue est trouble, il est possible qu'un petit feu soit allumé non loin de là !!!

Pour cette virée, nul besoin d'être bien chaussé, des petits souliers te suffiront pour t'y rendre à pied. Le vélo reste le moyen le plus agréable avec une montée toute en douceur garantissant une descente bienfaisante et bucolique !!!! Un fois sur place, Il y a un banc en bois pour s'asseoir et contempler ce panorama extraordinaire. Même des génisses t'accueilleront gaiement avec leur sonnette tout comme les deux chevaux pâturent tranquillement ! Toutefois, gare au Mazot car il te surveillera ! Alors pas de folie !!!



Pourquoi, quand et où tenir mon chien en laisse ?

Merci pour votre geste, vous contribuez à la protection de la faune sauvage. Pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes, la faune sauvage est particulièrement sensible à la présence des chiens, toutes races confondues. C'est pourquoi le Canton de Vaud a décidé d'adapter sa législation en rendant obligatoire la tenue des chiens en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet. Cette disposition s'applique dans tous les espaces forestiers et dans les prairies attenantes.

Quand et où tenir mon chien en laisse ?

Du 1^{er} avril au 15 juillet en forêt et à ses abords



Toute l'année dans certains sites protégés et en présence de bétail



Où ?	Quand ?
Forêt et lisière de forêt	Du 1 ^{er} avril au 15 juillet
Zone agricole attenante à une forêt	Du 1 ^{er} avril au 15 juillet
Réserve naturelle, site naturel protégé, zone de tranquillité	Selon les dispositions propres au site
Sites de protection de la faune sauvage (réserve cantonale de faune, district franc, réserve d'oiseaux d'eau)	Toute l'année
Pâturage avec du bétail	Pendant la présence du bétail

Base légale : art 2a RL Faune

Mon chien ne s'éloigne pas et il n'est pas chasseur !



Votre chien peut être emporté à tout moment par son instinct naturel de chasse. De petits animaux, comme des oiseaux qui nichent au sol, peuvent être ses proies. Même s'il provoque uniquement la fuite d'un animal sauvage, il se peut que ce dernier abandonne ses petits après avoir été dérangé.

Mon chien a le droit de pouvoir courir et de se dépenser !



Il est nécessaire que votre chien puisse avoir des moments pendant lesquels s'ébattre. Des communes mettent à disposition des espaces où vous pouvez lâcher votre chien. En dehors de la période de reproduction et d'élevage des jeunes, votre chien peut être en liberté sous votre contrôle en forêt et dans les zones agricoles attenantes, sous réserve d'autres réglementations spécifiques au site.

....la fontaine du haut de la rue du Village d'Arzier décorée pour les fêtes de fin d'année ?

Merci aux enfants du Jardin d'enfants communal!

La fontaine était magnifique pour Noël !



Reconnaissez-vous... la Rue du Village d'Arzier ?



Ils sont nés... en 2021

Sinou Eliot né le 5 janvier
Fontaine Eva née le 20 janvier
Bibos Ari né le 8 mars
Chassot Valentin né le 30 mars
Tschanun Valentin né le 2 avril
Corthésy Damien né le 7 avril
Lima Lara née le 18 avril
Christinet Mahé né le 29 avril
Châtelain Robin né le 2 mai
Bally Anna née le 22 mai
Chitra Noah né le 31 mai
Gardiner Noé né le 15 juin
Brunet Elliott né le 15 juillet
Genswein Lexie née le 21 juillet
Poncet Charles né le 28 juillet
Schneider Billie née le 6 août
Reis Machado Romeo né le 7 août
Maloszyc Lara née le 13 août
Kálin Rowan né le 13 septembre
Michel Gabin né le 14 septembre
Vaney Nohan né le 8 octobre
Ponsot Côme née le 13 octobre
Vuadens Maëlle née le 25 novembre
Müller Jan né le 16 décembre

Nous souhaitons beaucoup de bonheur à tous ces petits Brénards et Raffis !

Ils nous ont quittés... en 2021

Vallon Philippe décédé le 28 janvier
Guilloud Margaritha décédée le 6 mai
Anrenaz Pierre décédé le 30 mai
Forel Antoine décédé le 7 juin
Ducret Gérald décédé le 27 juin
Charrière Graziella décédée le 28 juillet
Défago Gérard décédé le 15 août
Perrenoud Maurice décédé le 5 septembre
Pittet Lucienne décédée le 29 septembre
Jaccard Charles décédé le 7 octobre
Kofmehl Pierre décédée le 23 novembre

Une pensée émue pour leurs familles et amis....

Jardin d'enfants communal

Notre lieu d'accueil permet de découvrir la vie en collectivité et propose une expérience de socialisation avant l'entrée à l'école.

Il offre aux enfants un temps de découverte de soi et des autres, dans un environnement où l'objectif reste le plaisir.

Nous proposons aux enfants diverses activités pour susciter leur curiosité, leur imagination et leur créativité, tout en respectant leur envie et leur rythme : ateliers cuisine, ateliers motricité et musique, découverte de l'environnement et de la nature, balades contées, sorties hebdomadaires en forêt, ateliers bricolages, jeux libres.

OUVERT À TOUS ! TARIFS CONSULTABLES DANS LE RÈGLEMENT SUR LE SITE WWW.ARZIER.CH

**JARDIN D'ENFANTS COMMUNAL
RUE DU VILLAGE 30 (2ÈME ETAGE), ARZIER-LE MUIDS
JDE@ARZIER.CH - 022 366 74 24**



Vous aimez lire ?

Vous avez entre 0 et 99 ans ?

Venez nous rendre visite à la bibliothèque.

Nous sommes ouverts les lundis, mardis et jeudis

de 15h00 à 18h30.

Nous avons dans nos rayons des livres pour tous les âges et

pour tous les goûts !

Cela vous coûtera Frs 10.-- d'inscription et Frs 10.-- de cotisation annuelle

Vous avez la possibilité d'emprunter 5 livres pour 3 semaines.

Au plaisir de vous rencontrer et à disposition pour toute question.

Les bibliothécaires, Isabelle Menoud et Mireille Vietti

Bibliothèque Litou - Rue du Village 30 - 1273 Arzier-Le Muids
bibliotheque@arzier.ch / Tél : 022 366 27 11

PHISHING Ne mordez pas à l'hameçon !

Mode opératoire



Comment se prémunir

- Ne cliquez pas sur le lien (cela pourrait également télécharger un logiciel malveillant).
- Contrôlez que l'adresse mail de l'expéditeur et l'URL du lien transmis sont corrects en positionnant votre souris sur ceux-ci. Ce qui s'affiche doit être identique à ce qui est inscrit dans l'email.
- Signalez cet email à votre fournisseur de messagerie et/ou au centre informatique de votre société.
- Activer la double authentification pour tous vos comptes mail personnels et professionnel (prenez contact avec le service informatique de votre entreprise).
- En cas de doute, contactez par un autre moyen le prétendu expéditeur pour vous assurer qu'il en est bien à l'origine.

Vous êtes victime

- Changez immédiatement tous vos mots de passe.
- Signalez cet email à votre fournisseur de messagerie et/ou au centre informatique de votre société.
- Informez vos contacts que vous avez été victime de phishing et recommandez-leur de changer leurs mots de passe et de n'accepter aucun paiement à « votre » demande.
- Déposez une plainte à la police en vous munissant de toutes les informations en votre possession (email suspicieux, relevé de compte).

CONTACT
www.votrepolice.ch
021 644 44 44



Chaque été, à la fin de l'année scolaire, la **Fête des Enfants** est l'occasion de célébrer ensemble l'arrivée des vacances. Pour continuer à offrir à nos enfants ce moment de convivialité avec des animations gratuites, nous devons compter sur une précieuse aide bénévole.



Vous souhaitez participer à la vie villageoise en nous épaulant dans l'organisation de cette manifestation ?

Nous serions ravis de vous accueillir au sein de notre équipe de bénévoles amicaux et dynamiques!

Pour nous rejoindre,

envoyez-nous vos prénom, nom, numéro de téléphone et email à l'adresse:


louise.schweizer@arzier.ch

Cette année, la Fête des Enfants se tiendra le 1er juillet,

sous réserve des conditions sanitaires évidemment

Aidez-nous à la rendre mémorable !

LA STÉ DE DÉVELOPPEMENT D'ARZIER – LE MUIDS est heureuse de vous proposer :



Balade Sauvage

1^{er} mai

De St Cergue à Arzier, découvrez les plantes indigènes en traçant le chemin du Loup et partager un rôti de porc à la broche et ses salades.

En pratique :
Public : famille
Tarif : 12 – 16 ans à 12 chf et +16 ans à 20 chf
RDV : gare de St Cergue à 9h30
En cas de mauvais temps, la sortie est reportée au 8 mai avec les mêmes conditions.
Les parents sont responsables de leurs enfants. Pass sanitaire obligatoire.

Sur réservation avant le 17/04
info@sd-arzier-le-muids.ch



Au fait, c'est quoi le JARDIN MALIN ?

C'est un lieu sympa à Le Muids, avec une magnifique vue sur les Alpes, ouvert à tous, où l'on peut s'initier et se former, en autodidacte, à la permaculture.

C'est un projet communautaire où règnent les principes du respect du sol, de l'humain, de la vie et du partage équitable.



Vous aussi pouvez y participer en venant les samedis après-midi, d'avril à octobre, selon vos disponibilités. Familles bienvenues. Réservez déjà votre carré pour le printemps 2022 !

Au plaisir de vous accueillir.

Cotisation membres : CHF 40.- p.a. (familles : CHF 60.-)
Parrainage : à discrétion

Pour plus d'info appeler ou envoyer SMS au 079.478.26.11
www.jardinmalin.ch

La Communauté catholique d'Arzier - St-Cergue - La Cure vous invite aux célébrations suivantes (selon la situation sanitaire) à la chapelle.



Samedi 5 mars, 1^{er} dimanche du Carême, messe des familles* à 18h.

Samedi 13 mars, 2^{ème} dimanche de Carême, messe à 18h suivie de l'assemblée générale de la Communauté, verre de l'amitié à la sortie.

Samedi 9 avril, dimanche des Rameaux et de la Passion, messe des familles* à 18h.

Samedi 16 avril, Pâques, à 18h, veillée pascale avec le baptême d'Eloïse.

Jeudi 26 mai, Ascension, messe à 18h.

Samedi 4 juin, Pentecôte, messe à 18h.

*Les enfants de 3 à 6 ans sont attendus à 17h à l'ancienne poste de St-Cergue. Durant la messe des familles, la liturgie est adaptée aux enfants.

<https://www.cath-vd.ch/paroisses/nyon/saint-cergue/communaute.st-cergue@cath-vd.ch>

Souper de soutien

26.03.2022 dès 19 :00

Menu : Entrée : Assiette Valaisanne
Plats : Macaroni du Chalet
Dessert : Meringue double crème

Tarif :

Enfants -16ans : 1.-/ans

Adultes +16ans : 40.-

Inscription Jusqu'au 11.03.2022 :

Mail : jeunessedarzier@gmail.com

Tel : 079 677 86 35

Whatsapp ou SMS

Salle CCS



Pass covid obligatoire

Inscription obligatoire auprès des bibliothécaires, la balade aura lieu...ou non selon les mesures Covid officielles du moment.



MERCREDI 13 AVRIL 2022 À 14H00
BALADE CONTÉE

ORGANISÉE PAR LA BIBLIOTHÈQUE D'ARZIER-LE MUIDS

Fin aux alentours de 15h00